

Mots clés : *argumentation, rhétorique, dialectique, langage, sciences, questions socio-scientifiques*

Résumé

Traditions, rénovations et innovations dans les études d'argumentation

Les études d'argumentation se sont d'abord développées dans les cadres de la rhétorique, logique et dialectique. Ces traditions ont été mises à mal à l'époque moderne et contemporaine, par les progrès des sciences et des mathématiques, ainsi que par les nouvelles formes de communication sociale et politique.

Depuis la fin de la seconde guerre mondiale, les études d'argumentation se sont reconstituées comme un domaine d'études. Actuellement, les références les plus communes se font au modèle de Toulmin, à la Nouvelle Rhétorique de Perelman, à la Logique informelle de Blair et Walton, à la théorie de l'Argumentation dans la langue ou à la Pragma-dialectique de van Eemeren.

L'approche dialogale, ou "Question → RéponseS" que nous proposons intègre des éléments de ces diverses approches. Elle est fondée sur la notion de Question, et elle met au premier plan l'argumentation comme construction de Réponses (au pluriel) à une Question Argumentative, caractérisée par le fait qu'on ne peut pas la résoudre par une technique algorithmique ; cette question admet plusieurs réponses, incompatibles entre elles, mais toutes sensées et raisonnables.

Du point de vue de ses objets, l'argumentation est souvent considérée — à tort — comme un raisonnement faible, inconcluant, qui serait au fond bien caractéristique de l'inconsistance de la pensée ordinaire, et dont le champ ne couvrirait guère que les humanités. Cette conception fort répandue est mise en cause par les études sur le rôle de l'argumentation dans les apprentissages scientifiques. Cette nouvelle approche paraît particulièrement apte à construire des ponts entre les "deux cultures" (selon l'expression de Snow, 1961), culture littéraire d'une part et culture scientifique d'autre part, et, en conséquence, pour l'éducation à la citoyenneté dans un monde technoscientifique.

Bio

Christian Plantin, ancien Directeur de Recherche au CNRS (section 34, Sciences du langage), est Professeur émérite à l'Université Lyon 2. Sa recherche porte sur les interactions, le discours et la pragmatique, plus particulièrement sur l'argumentation, dans la langue et le discours, et sur l'expression-communication langagière des émotions.

Il a notamment publié :

L'argumentation – Histoire, théories, perspectives. Paris, PUF (Que sais-je?), 2005.

L'argumentation en classe de sciences : du débat à l'apprentissage. Co-éditeur avec Christian Buty. Lyon, ENS / CNDP éditions, 2009.

Les bonnes raisons des émotions. Principes et méthodes pour l'étude du discours émotionné. Berne, Peter Lang, 2011.

Son *Dictionnaire de l'argumentation* est à paraître en 2015 à ENS Éditions.

Autres informations, textes téléchargeables sur sa page personnelle :

<http://icar.univ-lyon2.fr/Membres/cplantin/Index.htm>

Traditions, rénovations et innovations dans les études d'argumentation

Les études d'argumentation occidentales se sont d'abord développées dans les cadres de la rhétorique, logique et dialectique. Ces traditions ont été mises à mal à l'époque moderne et contemporaine, notamment par la mathématisation et l'axiomatisation de la logique, par le développement de la méthode expérimentale, ainsi que par les nouvelles formes de communication sociale et politique.

Depuis la fin de la seconde guerre mondiale, les études d'argumentation se sont reconstituées comme un domaine d'études, dans des cadres divers et avec des préoccupations variées ; leur unité n'est pas toujours évidente.

L'approche dialogale, ou "Question —> RéponseS" que nous proposons intègre des éléments de ces diverses approches. Elle est fondée sur la notion de Question, et met au premier plan l'argumentation comme construction de Réponses (au pluriel) à une Question Argumentative, caractérisée par le fait qu'on ne peut pas la résoudre par une technique algorithmique ; cette question admet plusieurs réponses, incompatibles entre elles, mais toutes sensées et raisonnables.

Du point de vue de ses objets, l'argumentation est souvent considérée, à tort, comme un raisonnement faible, inconcluant, qui serait au fond bien caractéristique de l'inconsistance de la pensée ordinaire, et dont le champ ne couvrirait guère que les disciplines relevant des humanités. Cette conception fort répandue est mise en cause par les études sur le rôle de l'argumentation dans les apprentissages scientifiques. Cette nouvelle approche paraît particulièrement apte à construire des ponts entre les "deux cultures" (selon l'expression de Snow, 1961), culture littéraire d'une part, culture scientifique d'autre part, et, en conséquence, pour l'éducation à la citoyenneté dans un monde technoscientifique.

1. Les traditions occidentales longues : logique, rhétorique, dialectique

Du point de vue de l'organisation occidentale classique des disciplines, l'argumentation est liée à la rhétorique, "art de bien parler", à la dialectique "art de bien dialoguer" et la logique, "art de penser correctement". Cet ensemble forme la base du système dans lequel l'argumentation a été pensée, depuis Aristote jusqu'à la fin du 19^e siècle (Aristote, *Rhét.* ; Aristote *Top.* ; Maritain, 1923)

1.1 Argumentation rhétorique

La notion de *rhétorique* a reçu les définitions les plus diverses; d'une façon générale, toute mise en œuvre stratégique d'un système sémiotique peut être légitimement considérée comme une rhétorique. *L'argumentation rhétorique* est définie de manière bien spécifique par les caractères suivants.

C'est une rhétorique *référentielle* et *probatoire*. Elle est *référentielle*, c'est-à-dire qu'elle inclut une théorie des indices, pose le problème des objets, des faits, de l'évidence, même si leur représentation langagière adéquate ne peut se saisir que dans le conflit et la négociation

¹ Laboratoire ICAR – Interactions, Corpus, Apprentissages, Représentations UMR 5191, CNRS, Université Lyon 2, ENS de Lyon
Christian.Plantin@univ-lyon2.fr <http://icar.univ-lyon2.fr/Membres/cplantin/Index.htm>

des représentations. Elle est *probatoire*, au sens où elle cherche à apporter, sinon la preuve absolue de ce qu'elle avance, du moins la meilleure preuve disponible *hic et nunc*, étant donné les choses telles qu'elles sont ; dans tous les cas, une meilleure preuve que celle apportée par l'adversaire.

L'objet privilégié de la rhétorique argumentative est *l'intervention institutionnelle, planifiée, sur un sujet d'intérêt général*. Le *discours rhétorique* est une adresse faite à un public, soutenant une position articulée, explicite, en réponse à une question d'intérêt social ou politique qui se pose au groupe avec une certaine urgence et sur laquelle les avis divergent.

L'orateur s'adresse à une opinion divisée, en concurrence avec un autre orateur, également respectable (sensé, raisonnable), qui va prononcer, ou qui vient de prononcer, face au même *auditoire* un autre discours, fondé sur une autre analyse, soutenant une autre conclusion, une autre ligne d'action, qui elle aussi a ses partisans.

Pour cette compétition des propositions faites à un public ayant pouvoir de décision, la succession des tours de parole est réglée institutionnellement.

La théorie rhétorique s'est attachée à décrire le processus de production de ce type de discours, ainsi que son produit, le discours lui-même. Du point de vue *du produit* résultant de ce processus, l'argumentation est au centre du discours tel qu'il est prononcé. Du point de vue *de la production*, la théorie de l'argumentation correspond à *l'invention*, ses concepts essentiels sont les *topoi* ou principes d'inférences, qui se matérialisent dans des arguments concrets ou *enthymèmes*, ensembles discursifs complexes de logique, de style et d'affect.

1.2 Argumentation dialectique

La dialectique philosophique ancienne est définie comme un type de dialogue, obéissant à des règles, et destiné à tester une thèse **P**. L'échange dialectique oppose deux partenaires, le *Répondant* qui doit défendre une proposition donnée, **P**, et le *Questionneur* qui doit l'attaquer. Le Questionneur cherche à amener le Répondant à se contredire, en l'engageant dans un discours au terme duquel il en vient à affirmer la proposition contradictoire de la proposition qu'il s'était engagé à défendre c'est-à-dire à affirmer d'abord **P**, sa position initiale, puis **non P**. L'échange dialectique est une interaction bornée, avec un gagnant et un perdant : Si le Questionneur parvient à mettre en contradiction le Répondant, il a gagné ; dans le cas contraire, si le Répondant résiste, et maintient la cohérence de ses affirmations, c'est lui qui a gagné.

La dialectique utilise comme instrument *le syllogisme dialectique*. Ce syllogisme a pour particularité d'être fondé sur des prémisses qui ne sont pas vraies absolument (comme dans le syllogisme logique) mais qui sont de simples "idées admises" (*endoxa*). La méthode dialectique est utilisée notamment en philosophie, dans la recherche a priori de la définition des concepts.

Cette *dialectique philosophique ancienne* ne doit pas être confondue avec la *dialectique hégélienne*. Alors que la dialectique hégélienne procède par synthèse des positions incompatibles initiales, la dialectique ancienne est une pratique de la réfutation du faux. Si le répondant n'est pas parvenu à réfuter la thèse soutenue par le proposant, en montrant que cette thèse implique une contradiction, la thèse est tenue pour vraie.

Selon leur définition ancienne, la rhétorique est l'analogue ou la contrepartie de la dialectique (Aristote, *Rhét.* : 1354a) La dialectique porte sur des thèses d'ordre philosophique ; la rhétorique s'intéresse à des questions d'ordre social et politique. La dialectique est une technique de la discussion entre deux partenaires, procédant par (brèves) question et réponse,

la rhétorique est une technique de composition et de délivrance d'un discours long et continu, adressé à un public de dimension indéterminée. L'échange rhétorique est une interaction où l'un des partenaires, le public, n'a pas droit à la parole; l'échange dialectique est une authentique interaction avec alternance des tours de parole, soumise à des règles spécifiques. L'essentiel reste cependant que les deux arts du discours utilisent les mêmes fondements d'inférence, les *topoi*, appliqués à des énoncés plausibles, les *endoxa*.

Dans le prolongement d'une définition générale de la dialectique comme « la pratique du dialogue raisonné, [l'art] d'argumenter par questions et réponses » (Brunschwig 1967, x), on peut considérer que le processus conversationnel devient dialectique dans la mesure où il porte sur un problème précis, défini d'un commun accord, pour lequel il n'y a pas de solution mathématique et scientifique. Ce problème est discuté entre partenaires égaux, également motivés par la recherche du vrai, du juste ou du bien commun, la parole circule librement entre eux, selon des règles explicitement établies. Cette vision du dialogue est notamment à la base des recherches en pragma-dialectique (Eemeren & al., 2002)

1.3 Argumentation logique

Selon l'exposé néo-thomiste qu'en donne Maritain ([1923]) la logique traditionnelle définit l'argumentation, sur le plan cognitif, et sur le plan discursif. Sur le plan cognitif, l'argumentation est définie dans le cadre d'une théorie des trois “opérations de l'esprit” par lesquelles se construit le syllogisme : *l'appréhension*, le *jugement* et le *raisonnement* :

— par *l'appréhension*, l'esprit saisit un concept (“*homme*”, ...), puis le délimite (“*tous les hommes*”, ...);

— par le *jugement*, il affirme ou il nie quelque chose de ce concept. Le produit du jugement est une proposition (“*l'homme est mortel*”);

— par le *raisonnement*, il enchaîne ces propositions, de façon à progresser du connu à l'inconnu par la voie du syllogisme : “*Tous les hommes sont mortels, les sages sont des hommes, les sages sont mortels*”.

Au *raisonnement* sur le plan cognitif correspond *l'argumentation* sur le plan discursif. Les opérations cognitives précédentes correspondent respectivement aux opérations langagières suivantes :

— ancrage langagier du concept au moyen d'un *terme*, et question de la *référence* de ce terme ;

— construction de *l'énoncé* par imposition d'un *prédicat* à ce terme, et question du *vrai* et du *faux* ;

— enchaînement des propositions ou *argumentation*.

L'argumentation produit des propositions nouvelles à partir de propositions déjà connues. Les règles de l'argumentation correcte sont données par la théorie du syllogisme. La théorie des discours fallacieux, en anglais *fallacies*, (raisonnements vicieux, paralogismes, sophismes) en forme la contrepartie critique.

1.4 Réappropriation des traditions

L'argumentation vue comme discours oral ou écrit, adressé à un public, sur une question sociale, a ses racines dans la rhétorique classique ; vue comme dialogue raisonné et raisonnable, elle a ses racines dans la dialectique ; vue comme bonne organisation de ses jugements, comme “art de penser” (correctement), elle a ses racines dans la logique classique. Ces trois “arts du discours” supposent évidemment la maîtrise de la langue, qui était l'objet de la *grammaire*.

L'enseignement de l'argumentation doit se faire au contact de ces traditions. Chaque

génération doit les connaître, les réévaluer de façon critique pour les adapter aux réalités et aux problèmes qui lui sont contemporains.

2. Crises de la tradition

Ce bel arrangement des disciplines du discours a été profondément mis en crise à l'époque moderne et contemporaine à la suite, d'une part, du développement des mathématiques et de la méthode scientifique expérimentale, et, d'autre part, de l'apparition de nouveaux médias et de nouveaux modes de communication sociale et politique.

2.1 Le nouveau monde scientifique : Mathématique, observation, expérience

La fin du 19^e siècle marque la rupture avec une conception *substantielle* de la logique, comme reflet des capacités de l'esprit humain à dire le vrai en utilisant simplement les ressources du langage ordinaire.

À cette époque, la logique traditionnelle est *formalisée* et axiomatisée. Elle cesse d'être un "art de penser", pour devenir une "art de calculer", une branche des mathématiques. En s'axiomatisant, la logique renonce à sa fonction rectrice de la pensée comme à sa fonction critique. Elle ne fournit plus la base du discours valide, rationnellement argumenté et de sa contrepartie dialectique. Dès lors, pour les logiciens, l'argumentation n'est plus que le nom d'une forme périmée de la syllogistique. La logique devient ainsi cette discipline "formelle", à laquelle s'opposeront la "logique naturelle", la "logique non-formelle", ou la "logique substantielle" dans les années 1950 et 1970.

D'une façon générale, depuis la Renaissance au moins, les règles de la méthode ne sont plus celles du syllogisme, mais celle de la science, de l'observation, du calcul et de l'expérience. Les résultats scientifiques ne s'établissent pas et ne se discutent pas sur le mode rhétorique ou dialectique. Ce nouveau monde scientifique a rompu toute attache avec *l'Organon* d'Aristote. C'est dans ce nouveau cadre que l'argumentation a été re-conceptualisée. En particulier, il n'est plus possible de d'argumenter dans l'ignorance ou l'exclusion des données et des méthodes scientifiques ; nous reviendrons sur ce point dans notre dernière partie (§5). Il s'ensuit qu'à la fin du 19^e siècle, la rhétorique a été violemment critiquée comme discipline non scientifique et éliminée du cursus de l'université républicaine française, alors dans son premier âge. Guidée par ces nouvelles conceptions du savoir, globalement désignées comme constituant "le savoir positif", la III^e république entreprend alors de redéfinir les tâches fondamentales de l'université sur la base d'une vue laïque et positiviste de la science, de la culture et de la société. L'histoire est l'étoile montante, la méthode historique la méthode positive par excellence, capable de produire du savoir scientifique dans le champ des humanités. Ce savoir positif est conçu comme antagoniste du "savoir formel", dont le meilleur exemple est sans doute le "savoir faire" rhétorique, considérée comme l'art du trucage éloquent, fonctionnant dans l'instant et ne résistant pas à la critique la plus élémentaire.

La leçon mérite d'être retenue. On ne réfute pas par quelques astuces rhétoriques éloquentes fondées sur le bon sens, le consensus, l'opinion, la doxa, les lieux communs, les acquis scientifiques les mieux établis, particulièrement dans des domaines comme l'histoire, l'anthropologie, la géologie, sur des thèmes comme l'âge de la terre ou l'évolution de l'homme. Lorsqu'elles prétendent s'exercer hors de leur domaine de validité, les pratiques argumentatives s'exposent à des réfutations dévastatrices, et, au-delà, au risque d'être invalidées comme méthode dans toutes les situations de recherche.

En France, la rhétorique comme théorie articulée et appliquée ne s'est jamais vraiment

remise de cette critique. Toutefois, l'histoire de la rhétorique s'est maintenue dans le champ de la recherche universitaire. La rhétorique considérée comme technique de communication contribue à l'étude des pratiques discursives repensée dans le cadre de l'analyse du discours, de la communication, et des interactions verbales. L'enjeu des renaissances de la rhétorique — la renaissance est un état permanent de la rhétorique — est lié au destin de l'argumentation.

2. “Relations Publiques” : Communication de masse, propagande et manipulation.

Dans les années 20, sont apparus des ouvrages cruciaux sur les techniques de propagande consumériste, c'est-à-dire sur la publicité, et sur la généralisation des méthodes publicitaires à tout le domaine des “Public Relations”, c'est-à-dire à toutes les relations sociales. C'est dans ce sens que Walter Lippmann parle de la « manufacture of consent » dans un ouvrage intitulé *Public Opinion* (1922). La question de la propagande comme manipulation des peuples en démocratie apparaît crûment dans la traduction française de l'ouvrage d'Edward Bernays, *Propaganda* (1928), traduit sous le titre *Propaganda : Comment manipuler l'opinion en démocratie* (2007).

À cette même époque, dans les années 20, se mettent en place les langages de la propagande politique des régimes totalitaires. Dans un ouvrage important, *Le viol des foules par la propagande politique* (1939) Tchakhotine caractérise la propagande des régimes totalitaires comme une « senso-propagande », c'est-à-dire une propagande fondée sur l'appel aux instincts irrationnels. Il lui oppose une « ratio-propagande » fondée sur la raison (Tchakhotine 1939, 152. On peut faire l'hypothèse que la “renaissance” des études d'argumentation, qui se manifeste précisément après la seconde guerre mondiale, en pleine guerre froide, a quelque chose à voir avec la recherche d'une telle “ratio-propagande”, la construction d'un mode de discours démocratique rationnel, en rejet des types de discours totalitaires nazis et staliniens. Ce projet de constitution d'une nouvelle réflexion sur le logos, sur la rationalité du discours, à spécification politique et sociale, par le moyen d'un concept autonome d'argumentation, est fondamental pour le projet de Toulmin et celui de Perelman et Olbrechts-Tyteca.

C'est dans un tel contexte idéologique qu'a été reconstruite l'argumentation. On note que la traduction de l'ouvrage de Vance Packard, *The hidden persuaders* (1957) est parue en français sous le titre de *La persuasion clandestine*, en 1958, l'année même de la publication du *Traité de l'argumentation* de Perelman et Olbrechts-Tyteca. Le monde occidental vit, de fait dans une telle configuration : techniques manipulatrices des *spin doctors* d'une part, effort de raison critique d'autre part.

3. Rénovations et innovations

3.1 La constitution d'un champ d'étude de l'argumentation

On peut distinguer plusieurs moments dans le mouvement de rétablissement des études d'argumentation à partir de l'après seconde guerre mondiale. Ce qui suit ne constitue pas une bibliographie, mais un simple repérage d'ouvrages fondamentaux qui continuent à orienter la recherche.

Deux ouvrages fondamentaux sont parus en 1958 :

— Une “nouvelle rhétorique”², où l'argumentation est vue comme la caractéristique fondamentale d'un discours permettant une gestion ouverte et rationnelle des affaires humaines :

Chaïm Perelman, Lucie Olbrechts-Tyteca, *Traité de l'argumentation - La Nouvelle rhétorique*, 1958.

— Une nouvelle logique, dans l'esprit de la philosophie du langage ordinaire (*ordinary language philosophy*) : la logique substantielle (*substantial logic*) de Toulmin. Cette logique prend en considération les contenus spécifiques aux divers domaines de l'argumentation (*argument fields*), et, en cela, elle est opposée à une logique purement formelle, mathématique.

Stephen E. Toulmin, *The Uses of Argument*, 1958. Trad. *Les Usages de l'argumentation*.

Dans l'espace francophone, indépendamment des travaux de Perelman et de Toulmin, des approches originales de l'argumentation ont été développées à partir des années 1970.

— Dans le cadre de la linguistique structurale, une “*Théorie de l'argumentation dans la langue*”, une grammaire de l'argumentation, explorant les capacités inférentielles autonomes du langage :

Oswald Ducrot, *Dire et ne pas dire*, 1972

Jean-Claude Anscombe, Oswald Ducrot *L'argumentation dans la langue*, 1983

— Une *Logique naturelle*, abordant l'argumentation comme activité cognitive, fondée sur des opérations de schématisation :

Jean-Blaise Grize, *De la logique à l'argumentation*, 1982

En anglais, la recherche a été orientée, d'une part, par la “Nouvelle Rhétorique” de Perelman particulièrement dans les départements de communication (*Speech Departments*), et, d'autre part, dans les départements de philosophie, par Toulmin, ainsi que par un ouvrage fondamental de Hamblin, présentant l'argumentation comme théorie critique des raisonnements fallacieux, ou “*fallacies*” :

Charles L. Hamblin, *Fallacies*, 1970

La théorie de l'argumentation s'est ensuite développée comme une “*Logique informelle*”, pensée critique (*critical thinking*), théorie critique des types d'arguments :

J. Anthony Blair, *Groundwork in the Theory of Argumentation*, 2012

Douglas Walton, Christopher Reed, Macagno, Fabrizio Macagno, *Argumentation schemes*, 2008

Également dans la lignée de la pensée critique, la “*Pragma-dialectique*”, a élaboré un système de règles pour la conduite du dialogue rationnel visant à la résolution des différences d'opinion :

Frans van Eemeren & Rob Grootendorst, *La nouvelle dialectique*, 1996. Trad. de *Argumentation, Communication, Fallacies*, 1992

Il n'est pas possible de présenter ici en détail les ouvrages et les théories citées précédemment. On trouvera quelques éléments dans Plantin (1995) (dont il existe une traduction arabe), ou dans Plantin (2005), ou dans tout ouvrage d'introduction à l'étude de l'argumentation. Nous nous bornerons à présenter le modèle de Toulmin, qui constitue une référence commune indiscutable ; la notion de “type d'argument”, telle qu'elle a été

² L'intitulé *Nouvelle rhétorique* n'est pas nouveau : on trouve notamment une *Nouvelle rhétorique* de J. V. Le Clerc (3e éd. 1830) ; et une autre *Rhétorique nouvelle* de D. Ordinaire (1867)

réactualisée par le *Traité de l'argumentation* ; ainsi que le système pragma-dialectique de règles pour la résolution rationnelle des différences d'opinion.

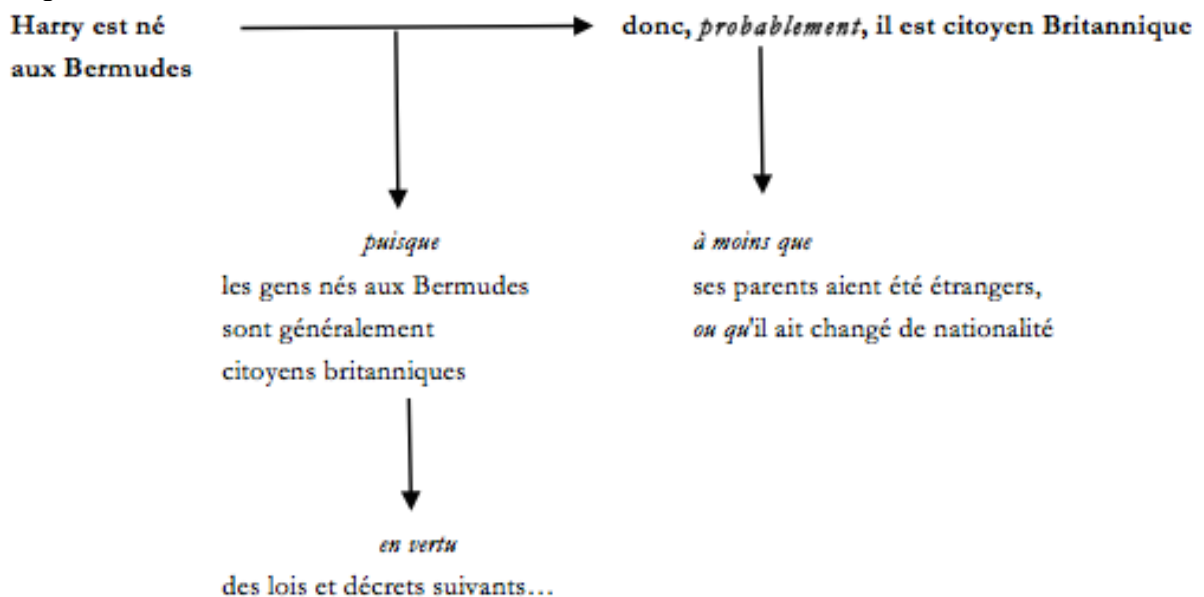
3.2 Le schéma de Toulmin : un modèle de la cohérence argumentative

Pour Toulmin (1958, chap. 3), le discours suivant est un discours argumentatif élémentaire complet :

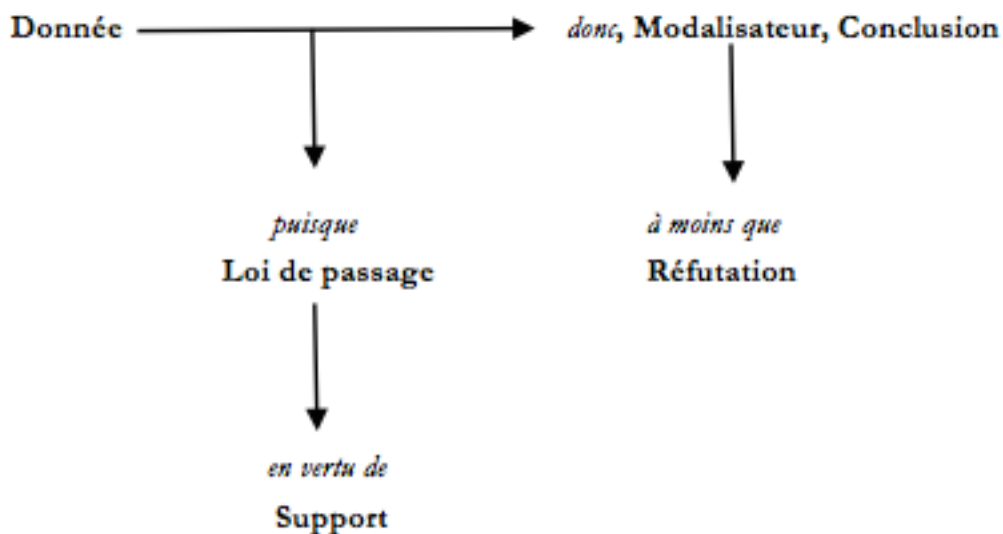
(1) Harry est né aux Bermudes ; or les gens qui sont nés aux Bermudes sont en général citoyens britanniques, en vertu des lois et décrets sur la nationalité britannique ; donc Harry est probablement citoyen britannique ; à moins que ses parents n'aient été étrangers, ou qu'il n'ait changé de nationalité.

3.2.1 Le schéma

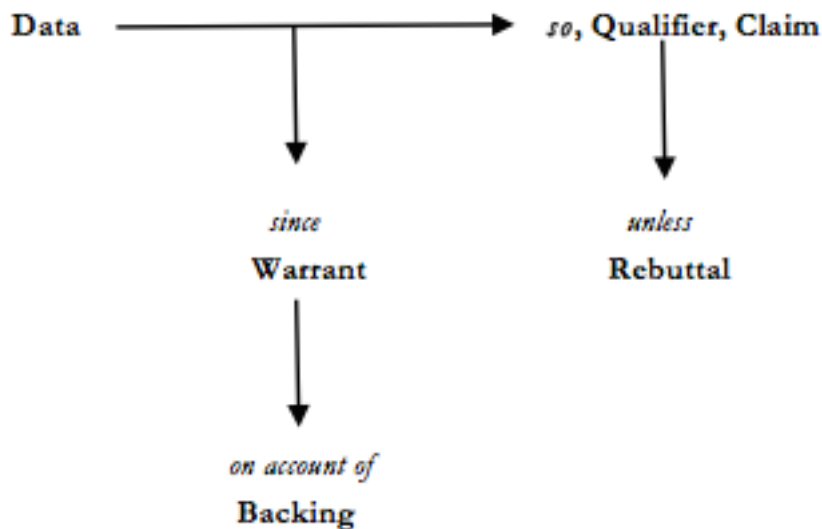
L'organisation suivante est attribuée à ce discours :



Cette organisation discursive correspond à la structure conceptuelle et relationnelle suivante :



En version originale :



- Le modèle articule la cellule argumentative monologale autour de six éléments :
- Une **Conclusion (Claim)** est affirmée sur la base d'une **Donnée (Data)**
 - Ce pas argumentatif est autorisé par une **Loi de passage (Warrant)** qui elle-même est appuyée sur un **Support (Backing)**
 - La conclusion est accompagnée d'un **Modalisateur (Modal)**, qui peut être développé en une Restriction ou Réfutation (*Rebuttal*).

Ces termes anglais ayant été traduits de diverses façons, leur commentaire partira de l'original anglais.

Data, Donnée : “*Harry est né aux Bermudes*”. Le terme anglais est *data* “information, quelque chose de connu, dont on peut tirer une conclusion”.

Claim, Conclusion, Position : “*Harry est citoyen britannique*”. Le terme anglais *claim* signifie “affirmation, demande, revendication”, de quelque chose dans un contexte de contestation. *To claim* c'est mettre en avant une prétention légitime, à un droit ou à une vérité.

Warrant, Loi de passage, Garantie : “*Puisque les gens nés aux Bermudes sont généralement citoyens britanniques*”. Un *warrant* est une autorisation, une validation telle que peut l'effectuer une loi ou un supérieur hiérarchique ; c'est un “bon pour —”. Il signifie aussi “justification, bonne raison d'agir ou de croire”, dans un sens proche de celui de “argument”.

Backing, Support : “*Étant donné les statuts et décrets suivants...*”. *Backing*, de *to back*, signifie “renforcer, étayer, appuyer”, dans un sens qui peut être ou strictement matériel, ou intellectuel, “donner son aval, prendre en charge, assumer” (*to endorse*).

Modal, Modalisateur : l'adverbe *probably*. Le terme anglais est *qualifier* ; *to qualify* signifie notamment modifier dans le sens d'une limitation, rendre moins catégorique ou moins dur (“*to qualify a punishment*” = “adoucir une punition”). Le modal est en fait un conditionnel, représentant la **Restriction**. On remarque que le modal “*en général*” qui affecte la loi de passage annonce celui qui se trouve dans la conclusion.

Restriction, Réfutation : “*A moins que ses deux parents n'aient été étrangers ou qu'il n'ait été naturalisé américain*”. Le terme anglais est *rebuttal*; *to rebut* signifie “contredire, réfuter, s'opposer, particulièrement d'une manière explicite, en apportant un argument ou une preuve”.

3.2.2 Un modèle dialogique pour le monologue argumentatif.

Les notes suivantes se proposent de relier ce modèle à d'autres problématiques de l'argumentation.

Un élément dialogal. Le modèle de Toulmin s'applique au discours continu, au monologue. On peut cependant considérer que le modalisateur représente la trace d'un possible contre-discours, correspondant à la concession. Il introduit dans le modèle un élément dialogal.

Une régression à l'infini ? En fondant la loi de passage sur une garantie, on entame une régression potentielle à l'infini, puisque la garantie doit elle aussi être garantie. La même régression pourrait s'observer sur l'argument, qui peut demander lui-même à être étayé. On tire de cette constatation la nécessité d'un niveau d'accord préliminaire, sur les faits et sur les lois pour que l'argumentation puisse s'engager de façon fructueuse. Le refus de tout accord sur un énoncé quelconque caractérise les stratégies de retardement (v. chap. 3, §4.3) de rupture ou de déstabilisation du débat (Doury 1997).

Un syllogisme catégorisant. L'exemple choisi par Toulmin pour illustrer son schéma correspond au plus célèbre des syllogismes :

Majeure, Loi de passage : *Les gens nés aux Bermudes sont sujets britanniques*

Argument : *Harry est né aux Bermudes*

Conclusion : *Donc Harry est sujet britannique.*

Ce syllogisme articule une prémisse à sujet général (la loi de passage), à une proposition à sujet concret (ou proposition singulière, l'argument) pour en déduire une proposition à sujet concret (la conclusion). Il correspond à une démarche de catégorisation, faisant entrer un individu dans une classe, dont il devra assumer les droits, devoirs et stéréotypes, c'est-à-dire, en termes langagiers tous les prédicats associés à ce terme. L'exemple attire justement l'attention sur l'importance de la catégorisation et de la déduction intra-catégorielle dans l'activité argumentative ordinaire.

Un syllogisme juridique. Le discours à propos de Harry fait appel à une disposition légale sur le statut de la personne, disant que la nationalité est attribuée en fonction du lieu de naissance. Si le locuteur était officier d'état civil, la conclusion "*H. est sujet de telle nationalité*" serait performative. Tout cela correspond exactement au syllogisme juridique, sous son expression la plus élémentaire.

La restriction mentionne un ensemble de critères légaux susceptibles d'entrer en concurrence avec le principe le plus général; il introduit un élément de raisonnement au cas par cas. Dans ces conditions, il n'est pas surprenant que Toulmin parle de son approche de l'argumentation comme « [d']une jurisprudence généralisée » (1958, 7). Le processus juridique n'est toutefois pas vu comme une confrontation contradictoire réglée, mais, prioritairement, comme la justification d'un énoncé.

Topos. La loi de passage correspond à la notion argumentative traditionnelle de topos. Un topos est un énoncé général exprimant un principe susceptible d'engendrer une infinité d'argumentations concrètes particulières (ou *enthymèmes*), en "assurant" (souvent de façon implicite le lien argument- conclusion ; la cohérence de l'enchaînement "le vent se lève, il va pleuvoir" est fondée sur le topos, ou énoncé générique, "*quand le vent se lève, il ne tarde pas à pleuvoir*").

On dit parfois qu'il y a "plus" dans l'argument que dans la conclusion, dans la mesure où l'argument est plus assuré que la conclusion (qui n'est qu'une projection hypothétique de

l'argument). On peut aussi dire qu'il y a "moins", dans la mesure où la conclusion ne fait pas que développer analytiquement l'argument, elle est le produit de cet argument enrichi par sa combinaison avec un principe général ou topos.

Un modèle du discours rationnel. Toulmin situe la rationalité dans la structure du schéma. Un discours rationnel est un discours fortement connecté, s'appuyant sur une hiérarchie de principes d'une généralité croissante, et envisageant ses conditions de réfutation.

Une approche de l'argumentation ouverte aux sciences. Mettre ainsi un syllogisme au fondement de l'activité argumentative explique peut-être la faveur dont jouit le modèle de Toulmin auprès des scientifiques intéressés par l'argumentation. L'exemple suivant (1958, 184), moins souvent cité, correspond à l'expression d'une prédiction scientifique fondée sur des lois issues de l'expérience et de l'observation :

Donnée : *La position observée du soleil, de la lune et de la terre jusqu'au 6 sept. 1956*
Loi : *Les lois sur la dynamique des planètes Support de la loi : L'ensemble de l'expérience sur lequel sont fondées ces lois, jusqu'au 6 sept 1956*
Conclusion : *Le moment précis où surviendra la prochaine éclipse de lune après le 6 sept. 1956.*

L'absence de contre-discours dans cet exemple est caractéristique du passage au domaine scientifique.

L'argumentation comme raisonnement par défaut. Le schéma de Toulmin peut se décomposer en deux systèmes,

— d'une part un système affirmatif (A) : **{Data, Claim, Warrant, Backing}**

— et d'autre part un système réfutatif (R) : **{Modal, Rebuttal}**

Par exemple,

*"Si c'est un expert, je le crois (Data, Claim, Warrant et Backing implicites)
sauf si j'apprends qu'on le paye pour dire ce qu'il dit (Modal, Rebuttal)".*

Cet ensemble définit l'argumentation comme raisonnement par défaut, c'est-à-dire comme un raisonnement qui conjoint un schème de raisonnement (A) affirmatif, positif, et ses conditions de réfutation (R). (R) est un discours qui précise les conditions dans lesquelles le raisonnement positif ne s'applique pas ; on dit parfois les conditions d'annulation "du défaut", c'est-à-dire du raisonnement positif, considéré comme le raisonnement par défaut proprement dit.

L'expression complète d'un raisonnement complet par défaut peut nécessiter plusieurs paragraphes, voire des pages et des pages. Dans un tel cas l'expression *d'organisation raisonnée* proposée par Grize est particulièrement adaptée.

Ce dispositif permet entre autres de faire évoluer grandement la discussion sur le mou et le flou prétendument irréductibles de l'argumentation : si en effet le raisonnement affirmatif n'est pas concluant, le fait que la nature des conditions susceptibles de le mettre "en défaut" soient précisées produit un ensemble irréprochable.

Cette approche présente également l'avantage de préciser le statut de ce qui, dans l'argumentation, est d'ordre inférentiel "qu'est-ce qui s'ensuit de quoi", le logique proprement dit, et ce qui est d'ordre dialectique (Blair 2012). L'inférentiel correspond à la structure interne de chacun des sous-systèmes (A) et (R), le dialectique au rapport entre ces systèmes, rapport qui se matérialise dans des oppositions de discours, dialogiques ou interactionnels ; en somme, le débat dialectique est inscrit dans la structure même du raisonnement par défaut.

Un lien avec le qiyâs. Il serait intéressant d'approfondir la relation du schéma de Toulmin avec les composantes essentielles du *qiyâs* (voir Plantin, 2005, Chap. 7, §4)

3.3 L'argumentation comme « technique discursive »

Dans le *Traité de l'Argumentation*, Perelman et Olbrechts-Tyteca définissent « l'objet de la théorie [de l'argumentation] » comme « l'étude des techniques discursives permettant de provoquer ou d'accroître l'adhésion des esprits aux thèses que l'on propose à leur assentiment » ([1958], 5).

Cette définition a fait l'objet d'un grand nombre de commentaires, notamment à propos du lien qu'elle établit entre argumentation et persuasion, en écho aux définitions anciennes de la rhétorique comme “ouvrière de persuasion”. Nous nous attacherons ici à la notion de “technique discursive”. Comme le montre la suite de l'ouvrage, par cette expression, le *Traité* fait référence à la théorie des types d'arguments et à la théorie des figures, qui sont deux éléments clés de la théorie rhétorique ancienne. Nous présenterons brièvement ici la notion de type d'argument, telle qu'on la trouve dans le *Traité*, et qui nous semble remarquablement claire et opératoire ; sur la notion de figure dans ce même ouvrage, voir Plantin 2009.

Le *Traité* fonde l'étude de l'argumentation sur un riche ensemble de types d'arguments (ou schèmes argumentatifs, ou *topoi*, *topos* au singulier) qui font la spécificité de cette pratique langagière. Il retrouve ainsi l'importante problématique des *topoi*, sur laquelle était fondée la rhétorique argumentative ancienne, et la notion corrélatrice d'*enthymème*, trop souvent réduite à celle de syllogisme incomplet. L'argument « du gaspillage », nous servira à introduire ces concepts.

« [Cet argument] consiste à dire que, *puisque l'on a déjà commencé une œuvre, accepté des sacrifices qui seraient perdus en cas de renoncement à l'entreprise, il faut poursuivre dans la même direction.* C'est la justification fournie par le banquier qui continue à prêter à son débiteur insolvable espérant, en fin de compte, le renflouer. ». (TA, 375 ; nos italiques)

L'énoncé que nous avons mis en italique est un *topos*, un schème argumentatif :

- les agents sont impersonnels : *on*
- les situations sont très générales : *une œuvre, entreprise ; des sacrifices ; direction.*
- une condition sur le déroulement de l'action : *commencer*

Ce *topos* met en relation une situation initiale complexe, qui est reprise dans l'argument :

- (a) on a commencé une œuvre ;
- (b) cette œuvre est difficile ;
- (c) on n'a rien obtenu.

Cette situation engendre une question, implicite ici : *Faut-il continuer ou s'arrêter ?* L'option “*on arrête*” est rejetée, car :

- (d) si on arrête on perd tout

D'où la conclusion :

- (f) il faut poursuivre dans la même direction.

Toutes ces conditions sont cruciales, par exemple (d) : s'il s'agit d'une œuvre dont les résultats sont cumulatifs (du type exercices de musculation), alors on peut justifier l'arrêt en disant que “*c'est toujours ça de pris !*”.

Comme dans le cas de Toulmin, le *topos* ne lie pas des énoncés, il “calque”

l'argumentation tout entière. Ce topos est vulnérable à un contre-discours du type “*On a déjà suffisamment perdu de temps comme ça*”. Il est parent du topos proverbial “*On ne change pas de cheval au milieu du gué*” (auquel on oppose “*ou tu changes ou tu te noies*”). Il est également lié à l'argument du petit doigt dans l'engrenage (“*on ne doit pas commencer, car, si on commence on ne pourra plus s'arrêter*”). Ce dernier topos justifie l'abstention, alors que l'argument du gaspillage est celui de la persévérance dans l'action.

Ce topos fonde une série indéfinie d'enthymèmes, c'est-à-dire qu'on le reconnaît dans des argumentations concrètes, comme celle du banquier cité en exemple. Ce topos est également à l'œuvre dans le cas du joueur qui continue à jouer après avoir beaucoup perdu, celui de l'étudiant qui décide de continuer à travailler malgré ses piètres résultats, ou celui du pays qui décide de continuer une guerre particulièrement meurtrière, parce que, s'il arrête les hostilités, “alors tous nos soldats seront morts pour rien”.

3.4 Un débat régi par des règles

L'idée que le raisonnement valide est conforme à certaines règles est aussi ancienne que la logique, qui a précisément pour but d'établir les règles permettant de s'assurer de la validité du syllogisme.

Pour la dialectique, la recherche de la vérité dans des domaines que n'atteint pas le raisonnement scientifique suppose le dialogue entre deux personnes (voir supra). Pour les théories d'orientation dialectique, pour avoir quelque chance d'être valide, le dialogue argumentatif doit obéir à des règles.

Règles pour la résolution rationnelle de la différence d'opinion.

À l'époque contemporaine, cette problématique des règles pour la discussion a été reprise par la pragma-dialectique. Cette théorie propose les dix règles suivantes auxquelles doit se conformer le dialogue visant à la résolution rationnelle des différences d'opinion. Une argumentation est fallacieuse si elle viole une ou plusieurs de ces règles de la rationalité critique (Van Eemeren, Grootendorst et Snoeck Henkemans, 2002, p.182-183 ; “*On*” traduit l'expression “*a party*”, toutes les fois qu'elle s'applique à l'une et l'autre des parties en présence)

- « Règle 1. *Liberté* — Les parties ne doivent pas faire obstacle à la libre expression des points de vue ou à leur mise en doute.
- Règle 2. *Charge de la preuve* — Celui qui avance un point de vue est obligé de le défendre si l'autre partie le lui demande.
- Règle 3. *Point de vue* — Lorsqu'on attaque un point de vue, cette attaque doit porter sur le point de vue tel qu'il a été authentiquement proposé par l'autre partie.
- Règle 4. *Pertinence* — On ne peut défendre un point de vue qu'en avançant une argumentation relative à ce point de vue.
- Règle 5. *Prémisses implicites* — On ne doit pas nier une prémisses qu'on a laissée implicite ou présenter faussement comme une prémisses quelque chose qui a été laissé implicite par l'autre partie.
- Règle 6. *Point de départ* — On ne doit pas présenter faussement une prémisses comme un point de départ accepté, ni nier une prémisses représentant un point de départ accepté.
- Règle 7. *Schème d'argument [argument scheme]* — On ne doit pas considérer qu'un point de vue a été défendu de façon concluante si la défense n'a pas été effectuée au moyen d'un schème d'argument approprié [*an appropriate argumentation scheme*] et correctement appliqué.
- Règle 8. *Validité* — On ne doit utiliser dans son argumentation des arguments qui sont logiquement valides ou qu'on peut rendre valide en explicitant une ou plusieurs prémisses implicites.
- Règle 9. *Clôture* — Si un point de vue n'a pas été défendu de façon concluante, celui qui l'a avancé doit le retirer. Si un point de vue a été défendu de façon concluante, l'autre partie doit retirer les doutes qu'il avait émis vis-à-vis de ce point de vue.

Règle 10. *Usage* — On ne doit pas faire usage de formulations insuffisamment claires ou confusément ambiguës [*insufficiently clear or confusingly ambiguous*], et on doit interpréter les formulations de l'autre partie de façon aussi prudente et exacte [*carefully and accurately*] que possible. »

Règles pour une controverse honorable

Il existe une longue tradition de telles règles. Par exemple, Levi Hedge, dans ses *Elements of Logick, or a Summary of the General Principles and Different modes of Reasoning* propose un ensemble de sept « Rules for honorable controversy » (1838, p. 159-162). On remarque qu'il ne s'agit pas ici de règles pour le débat *rationnel*, mais simplement pour le débat *honorable*, c'est à dire « deserving honor and respect ; having or showing honesty and good moral character ; fair and proper » (Webster online, art. Honorable, consulté le 25-09-2015). Ces règles sont les suivantes.

- « Règle 1. Les termes dans lesquels est formulée la question à débattre, le point précis en question, doivent être définis de façon suffisamment claire pour qu'il n'y ait aucune incompréhension à leur égard.
- Règle 2. Les parties en présence doivent considérer qu'elles sont sur un pied d'égalité en ce qui concerne le thème débattu. Chacune doit considérer que l'autre possède autant de talents, de connaissance, et est animé du même désir de la vérité qu'elle-même ; et qu'il est donc possible qu'il ait tort et que son adversaire ait raison.
- Règle 3. Tout usage d'expressions dénuées de sens ou de pertinence par rapport au thème du débat doit être strictement évité.
- Règle 4. On ne doit se permettre aucune considération touchant à la personne de l'adversaire.
- Règle 5. Personne n'a le droit d'accuser son adversaire d'avoir des mobiles cachés [*indirect motives*].
- Règle 6. On ne doit pas imputer à une personne les conséquences de sa thèse, à moins qu'elle ne les revendique expressément [*The consequences of any doctrine are not to be charged on him who maintains it, unless he expressly avows them*]
- Règle 7. Comme la vérité, et non pas la victoire est le but proclamé de toute controverse, toutes les preuves produites par l'une ou l'autre partie doit être examinée avec objectivité et sincérité [*fairness and candor*]. Toute tentative pour piéger [*ensnare*] un adversaire par des artifices sophistiqués [*by the arts of sophistry*], ou d'affaiblir la force de son raisonnement par l'humour, la chicane ou en le tournant en ridicule [*by wit, caviling, or ridicule*] est une violation des règles de la controverse honorable. »

Ces règles sont, pour certaines, familières. La règle 5 correspond à l'accusation de mobile caché : “vous vous ralliez à cette proposition non pas parce que vous l'approuvez mais pour plaire à la directrice”. La règle 6 est originale, et renvoie au problème de l'agenda caché, voire du complot.

« L'étiquette du débat et de la discussion en Islam »

On trouve sur internet de très nombreux sites portant sur les règles à suivre pour le débat selon les règles de l'Islam. Nous citons ici un document intitulé *The Etiquette of Debate and Discussion in Islam* Il expose d'abord le statut du débat d'après le Coran et les Hadith-s, notamment des débats permis et interdits. La partie citée donne les avis des Ulémas adressés à celui qui doit débattre. Cette question des règles pourrait servir d'exercice d'introduction à une "dialectique comparée".

- « 1. He should give precedence to the fear of Allah, intend to draw closer to Him and seek His good pleasure by adhering to His command.
- 2. He should intend to establish the truth and refute the falsehood without trying combating, suppression and vanquishing of the opponent. [...]
- 3. He should not debate for the sake of status, rank, seeking a benefit, argument, or show off.

4. He should be truly sincere for Allah, His Deen and his opponent for the Deen is Naseeha (true sincerity).
5. He should begin by thanking and praising Allah and sending peace and blessings on the Messenger (saw).
6. He should desire that Allah help him to achieve that which pleases Him.
7. His style of debating should be good as well as his appearance. [...]
8. Being concise will insure one's speech easy to understand, comprehensive and effective. Using longwinded sentences will lead to boredom, not to mention that it is more prone to mistakes.
9. He should agree on a basis to which both will refer. With the disbeliever this will be rational but with a Muslim it will be either rational or textual. [...]
10. One should not debate with the disbelievers about the branches (furoo') of the Sharee'ah because he does not believe in their basis. [...]
The discussion should be restricted to the fundamentals of the Deen whose proofs are rational. [...]
Similarly, one should not debate with a Christian by refuting Buddhism or Judaism. [...].
That is why we do not say: we debate in that which we agree and leave that which we disagree because we are obligated to debate with them. [...]
- Likewise, we cannot say we will have dialogue with the Kuffar on matters we agree and leave what we disagree to the Day of Judgement when on that day Allah will judge as he pleases and He will settle the matter between us. [...]
11. He should not raise his voice or shout in the face of his opponent, except as much as it is enough to make him hear you. [...]
12. He should not look down or belittle his opponent.
13. He should be patient, forbearing and forgiving when his opponent argues unless if he is insolent. He should then desist from debating and arguing with him.
14. He should avoid getting angry and annoyed. [...]
15. He should think about what his opponent is saying and understand him so that he can respond correctly. He should not be quick to speak without allowing his opponent to finish. [...]
16. He should face his opponent and not look at those present showing contempt for his opponent whether or not they agreed or disagreed with him. If the opponent does this he should be advised. If he does not respond then the debate should be stopped.
17. He should not debate someone obstinate and self-conceited for such a person will not take anything from someone else.
18. He should not debate in places of fear such as debating on satellite channels or public gatherings unless he is at ease with his Deen fearing none for the sake of Allah and happy to bear the consequences of statements whether that is imprisonment or even murder. [...]
19. He should not debate someone who hates him whether that hatred is from him or his opponent.
20. He should avoid riyaa' (showing of), tasmee' (letting other hear of one's piety), arrogance and pride.
21. He should not intentionally sit in a place higher than his opponent in the gathering.
22. He should not expand matters especially when they are known to his opponent but be brief without impairing the point in question i.e. the subject matter of the debate.
23. He should not debate with someone who belittles knowledge and the people of knowledge or be in the presence of a fool who belittles the debate or those debating. [...]
24. Out of arrogance he should not refrain from accepting the truth if it appeared on the tongue of his opponent. [...]
25. Umar (ra) said: "We have been forbidden from pretence (of knowledge)." [...]

These are some of the rules of discussion that all Muslims must remember. »

<http://muhammadghazi.wordpress.com/2008/11/03/the-etiquette-of-debate-and-discussion-in-islam/>
(consulté le 25-09-2015)

4. “Question => RéponseS” : Un modèle dialogal de l'argumentation

Nous schématisons dans ce qui suit un modèle dialogal de l'argumentation. Cette approche renonce à voir dans l'argumentation quelque chose d'élémentaire, à tous les sens du terme, et se propose de repenser l'activité argumentative dans un cadre élargi, permettant de repenser le *yin* logique, inférentiel, monologal et le *yang* dialogué de l'argumentation.

Cette perspective, profondément influencée par les travaux sur les interactions, se laisse appréhender à partir de la notion de “question argumentative”, articulant des points de vue contradictoires.

4.1 L'argumentation dialoguée

1.1 Doute et contradiction

Le déclencheur de l'activité argumentative est la mise en doute d'un point de vue. Sur le plan épistémique, douter, c'est être dans un état de “suspension de l'assentiment” vis-à-vis d'une proposition (qu'on la rejette ou qu'on l'envisage à titre d'hypothèse). Du point de vue langagier, cette suspension de l'assentiment se manifeste par la non prise en charge par le locuteur de la proposition qu'il énonce, par la non identification du locuteur à l'énonciateur. Du point de vue psychologique, le doute peut s'accompagner d'un état d'inconfort psychologique du type “inquiétude”. Le dialogue “externalise” ces opérations en leur donnant une forme langagière et une configuration micro-sociale. La mise en doute est définie comme un acte réactif d'un interlocuteur qui refuse de ratifier un tour de parole. Cette situation interactionnelle oblige l'interlocuteur à argumenter, c'est-à-dire à développer un discours de justification. L'argumentation est une activité coûteuse, du point de vue cognitif comme du point de vue interpersonnel ; on ne s'y engage que contraint par la résistance de l'autre à l'opinion qu'on expose. Symétriquement, le doute ne peut rester “gratuit” ; l'opposant doit, de son côté, justifier ses réserves, en développant ses bonnes raisons de douter, soit en apportant des arguments orientés vers un autre point de vue, soit en réfutant les bonnes raisons données en soutien à la proposition originelle. Dans cette rencontre du discours et du contre-discours est ainsi créée une question argumentative. Selon ce modèle dialogal, la situation argumentative typique se définit par le développement et la confrontation de points de vue en contradiction en réponse à une même question. Dans une telle situation, ont valeur argumentative tous les éléments sémiotiques articulés autour de cette question. En particulier, les justifications peuvent s'accompagner d'une série d'actions concrètes, coorientées avec les paroles, et visant à rendre sensibles les positions soutenues.

4.2 La notion de question argumentative

4.2.1 Origine de la notion

La notion de “question argumentative” a son origine dans l'interaction judiciaire, théorisée par l'argumentation rhétorique. La *Rhétorique à Herennius* définit le premier stade de la rencontre judiciaire comme la détermination du point essentiel définissant la cause ; ce point se dégage de la conjonction de la riposte du défendeur et de l'accusation de l'accusateur (RH, I,18, 80. V. Quintilien IO, VII, 1, 6). La question, c'est-à-dire le point à juger se déduit ainsi de la nature de la réplique apportée par l'accusé à l'accusateur : le débat ne sera pas le même selon que l'accusé reconnaît avoir volé la mobylette ou soutient qu'il l'a simplement empruntée.

4.2.2 Proposer, s'opposer, douter : la question

L'exemple suivant, construit autour de la question “*Faut-il légaliser la drogue ?*” permet de

montrer très schématiquement comment se distribuent les rôles argumentatifs, en fonction des trois actes fondamentaux, proposer, s'opposer et douter.

Proposer. En France, actuellement, “le commerce, la possession et la consommation de la drogue sont interdits” ; cet énoncé correspond en principe à “l'opinion dominante”, telle que la loi l'incarne.

Il existe un autre discours orienté vers une Proposition opposée à cette opinion, dont une formulation très générale est :

P : — *Légalisons la consommation de certains de ces produits, par exemple le haschich !*

(P) est dans le rôle argumentatif de base, celui de Proposant. Certains locuteurs peuvent s'aligner sur cette proposition ; ils sont dans le même rôle argumentatif.

S'opposer — D'autres locuteurs s'y opposent :

O — *C'est absurde !*

Sont dans le rôle d'Opposant tous les acteurs disposés à tenir ce type de discours négatif vis-à-vis de la proposition.

Douter. Certains locuteurs ne s'alignent ni sur l'un ou l'autre de ces discours, ils se trouvent dans la position de Tiers, transformant ainsi l'opposition en question :

T : — *On ne sait plus qu'en penser. Faut-il maintenir l'interdit sur tous ces produits ?*

La question — Une question est ainsi engendrée par la contradiction discours / contre-discours, d'où le schéma :

Proposition vs Opposition => Question argumentative

La construction du discours argumenté — Le Proposant doit donner des arguments en faveur de la nouveauté qu'il soutient ; la consommation de boissons alcoolisées est permise en France :

(P) — (Argument :) *Le haschich n'est pas plus dangereux que l'alcool, or l'alcool ne fait l'objet d'aucune interdiction générale.* (Conclusion :) *Légalisons le !*

La conclusion comme réponse à la question. Considérons la question une fois qu'elle s'est stabilisée. A la question (Q) du Tiers, le Proposant répond donc par l'affirmation de sa position :

Oui ! Légalisons le haschich !

Il accompagne cette conclusion d'un discours de soutien, orienté vers cette conclusion. Ce discours constitue, par définition, son argument. La syntagmatique du discours argumentatif est donc la suivante :

Question —> Argument —> [Conclusion = Réponse à la Question].

L'argumentation est ainsi vue comme un mode de construction des réponses à des questions organisant un conflit discursif.

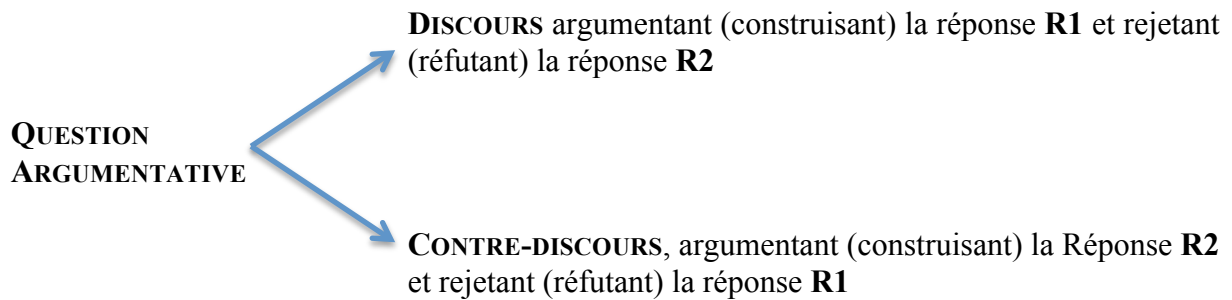
Réfutation et contre-argumentation — L'Opposant montre que le discours du Proposant est

intenable. D'une part, il réfute les arguments du Proposant (il détruit son discours), d'autre part il contre-argumente en faveur d'une autre position— on ne réfute bien que ce qu'on remplace —, qui peut correspondre à l'opinion reçue

O : — *L'alcool fait partie de notre culture, pas le haschich. Et si vous commencez par légaliser le haschich, vous devrez bientôt légaliser toutes les drogues*

C'est un fait remarquable que la doxa qui d'une certaine façon “va sans dire”, est ainsi amenée à se justifier. Ce discours de O se représente selon les mêmes principes.

La situation argumentative globale peut ainsi se schématiser :



La question argumentative émerge avec une contradiction soutenue entre une proposition et une opposition. En se stabilisant elle organise le “champ de forces” qu'est une situation argumentative.

Charge de la preuve. Cette représentation établit une symétrie entre discours et contre-discours. Elle peut être rompue si, dans une situation donnée, la charge de la preuve pèse sur le discours de proposition ou sur le discours d'opposition.

Changer d'avis. Au terme de l'échange, on voit se profiler un quatrième type d'acte, peut-être le plus complexe : changer d'opinion, se rétracter.

4.3 Pertinence externe et interne

Selon le modèle précédent, dans le cas général d'une question argumentative, le succès d'une argumentation doit respecter deux principes de pertinence, d'une part, la *pertinence interne* : *l'argument doit être pertinent pour la conclusion* ; et d'autre part la *pertinence externe* : *la conclusion doit être pertinente en tant que réponse à la question*. Cette problématique a été mise au point dans le cas de l'échange dialectique.

Les travaux sur les fallacies (sophismes, paralogismes) ont construit des instruments permettant de discuter la pertinence sous ses deux aspects, interne et externe.

4.3.1 Examen de la pertinence interne : l'argument est-il pertinent pour la conclusion ?

Dans un échange dialectique, le proposant affirme **P**. Au terme de l'échange, l'opposant a construit une chaîne de propositions, au terme de laquelle il parvient à la proposition **non-P**. Apparemment, il a donc réfuté son adversaire et gagné la partie, puisque, en vertu du principe de non contradiction, on ne peut avoir à la fois **P** et **non P**.

Mais le proposant affirme que la démonstration de **non-P** n'est pas valide car les arguments avancés ne soutiennent pas cette conclusion ; l'opposant n'est pas parvenu à démontrer **non-P**. Autrement dit, la conclusion est pertinente pour le débat, mais les arguments ne sont pas pertinents pour la conclusion.

La pertinence interne porte sur le lien entre l'argument et la conclusion. Dans le cas d'un débat ordinaire, dire que l'argument n'est pas pertinent pour la conclusion, c'est dire que l'argumentation est fallacieuse. À celui qui affirme qu'il a plu, puisque la pelouse est mouillée, on répond que la pelouse peut très bien être mouillée sans qu'il ait plu, par exemple si on l'a arrosée. Notons qu'un argument peut être pertinent, sans être pour autant décisif ; il peut être incomplet ou faible, comme le suivant :

Il réussira, il a assisté aux cours

4.3.2 Examen de la pertinence externe : La conclusion est-elle pertinente pour le débat ?

Toujours dans un échange dialectique, le proposant ayant affirmé **P**, l'opposant construit une chaîne de propositions au terme de laquelle il parvient à la proposition **Q**, dont il affirme qu'elle est la proposition contradictoire de **P**, autrement dit que **Q ~ non-P**.

Le proposant affirme que la proposition **Q** n'est pas la contradictoire de **P**, et, qu'en conséquence, sa thèse, exprimée dans la proposition **P**, n'a pas été réfutée. Il peut, par ailleurs, reconnaître (ou non) la validité interne de l'argumentation déroulée par l'opposant, c'est-à-dire que les arguments avancés sont pertinents pour la conclusion **Q**.

Dans le cas d'un débat ordinaire, la critique porte sur le manque de pertinence de la conclusion pour le débat. L'intervention sans pertinence *externe* est dite *à côté* de la question, elle est *hors sujet*, et peut être soupçonnée de vouloir mettre l'adversaire sur une fausse piste.

Par exemple, si on discute du meilleur emplacement pour la nouvelle école que l'on a décidé de construire, il ne sert à rien d'intervenir sur la qualité des programmes scolaires (rien à voir avec la question) ou de soutenir que le nombre des élèves a beaucoup augmenté : tout le monde est d'accord sur ce point, c'est précisément pour cette raison qu'on a décidé de construire une nouvelle école.

Les critiques sur la pertinence interne et sur la pertinence externe sont cumulables ; on invalide un discours en disant qu'il enchaîne mal les propositions (défaut de pertinence interne), ou que ses conclusions n'ont rien à voir avec le problème (défaut de pertinence externe), ou les deux.

4.3.3 La question n'est pas pertinente pour le "vrai débat"

Le cadre dialectique est binaire, ce que l'autre a vraiment dit est exprimé dans une proposition simple et explicite, ainsi que ce qui compte pour sa réfutation, l'affirmation de la thèse contradictoire. Comme la question est "**P ou non-P**", dire que la conclusion de l'opposant ne réfute pas la proposition avancée, c'est dire également qu'elle n'est pas pertinente pour le débat.

Dans une discussion ordinaire, la situation peut être tout aussi claire. Un étudiant conteste (veut "réfuter") la note qui lui a été attribuée : "*si vous maintenez votre note, j'échoue à l'examen ; pouvez-vous m'ajouter trois points ?*" : l'argumentation par les conséquences est on ne peut plus valide. Mais la prise en considération des conséquences d'une mauvaise note n'est pas pertinente pour la détermination de la note ; la conclusion de l'élève est à côté de la question officielle "*quelle note le devoir mérite-t-il en lui-même ?*", du moins selon le régime académique classique.

Mais les choses peuvent être beaucoup plus compliquées. Lorsque le proposant réfute la réfutation qui lui est opposée en disant "*ce avec quoi tu es en désaccord n'a rien à voir avec ce que je dis*", ce qu'il a réellement dit peut être difficile à cerner, et peut en permanence être reformulé et réinterprété. D'autre part, même lorsque la proposition et la réfutation proposées sont claires, le lien entre les deux n'a pas forcément l'évidence de la contradiction binaire. Par exemple, réfute-t-on quelqu'un qui argumente pour une *interdiction des spéculations sur les matières premières*, en affirmant qu'il est *indispensable pour les*

entreprises d'acheter à l'avance les matières premières dont elles ont besoin pour se couvrir contre la fluctuation des cours ?

Dans le cadre d'un jeu dialectique standardisé, le thème du dialogue, c'est-à-dire *la question*, a fait l'objet d'un accord explicite entre les participants et reste stable au cours du jeu. Mais, dans le cadre d'une argumentation ordinaire, le thème lui-même peut être controversé : aucun des participants n'est le maître naturel de la question, et il est tentant pour le proposant comme pour l'opposant de se l'approprier et d'invalider la réponse de l'adversaire comme non pertinente :

L1 : — *Ce n'est pas la question !*

L2 : — *C'est ma réponse aux problèmes qui se posent réellement. Votre question est mal posée*

A la *réfutation* par (accusation de) défaut de pertinence de la conclusion *pour la question* traitée, on peut donc répondre par la *contre-réfutation* par (accusation de) *question mal posée*, ou mal orientée, non pertinente pour le “vrai débat”. La question peut elle-même être un enjeu négociable. Au tribunal, le juge est seul habilité à trancher sur ce qui est pertinent ou non par rapport à la question jugée. D'une façon générale, le tiers participant a pour fonction d'assumer et de stabiliser quelque peu la question.

5. Apprentissages et éducation

L'argumentation intervient dans les apprentissages linguistiques, à propos des aspects structuraux du langage : orientation des mots et des énoncés; questions de cohérence (où l'on retrouve les problèmes liés aux deux pertinences) etc. ; comme à propos des aspects sociaux du langage en interaction : par exemple, on doit apprendre comment on dit son accord et son désaccord, en français.³ Cette contribution de l'argumentation aux apprentissages langagiers est bien connue.

L'argumentation considérée comme caractéristique de l'usage commun du langage ordinaire, et propre aux humanités, a fini par être opposée à la démonstration. À la suite notamment de Grize, nous pensons que cette opposition est généralement trop rapide et doit être précisée. Notre position est que l'argumentation joue aussi un rôle dans le cadre de l'acquisition et de la consolidation des connaissances scientifiques, en mathématique et en sciences naturelles.

5.1 Argumentation et éducation scientifique

Il est classique d'opposer l'argumentation des sciences humaines à la démonstration des sciences exactes. La nouvelle rhétorique s'inscrit explicitement dans la tradition opposant les deux cultures, sciences et humanités. Pour la théorie de l'argumentation dans la langue non seulement la langue argumente, mais elle est la seule à le faire ; l'argumentation est radicalement non-référentielle. La pragma-dialectique se focalise sur les techniques de résolution rationnellement réglées des différences d'opinion, aboutissant donc à la production

³ On trouve de riches matériaux pour ce second type d'apprentissage dans la base de données CLAPI “Corpus de Langue Parlée en Interaction”, à l'adresse suivante : <http://clapi.ish-lyon.cnrs.fr>

Cette base est développée par le Laboratoire ICAR : <http://icar.univ-lyon2.fr>

d'un consensus ; or la différence d'opinion peut parfaitement être résolue par la généralisation d'une erreur ; la science ne se satisfait pas du consensus.

En fait, rien dans ces approches n'exclut les données de type scientifique et bien des choses dans leurs conceptualisations peuvent éclairer le raisonnement scientifique, du moins lors de son acquisition : par exemple, la riche variété des formes d'argumentation répertoriées par la nouvelle rhétorique ; les formes d'inférences immédiates, formelles et substantielles, portées par la langue ; ou la production d'un "consensus révisable", comme expression provisoire de la vérité.

D'autres courants ouvrent des pistes de travail dans les domaines scientifiques. La logique informelle recherche, au-delà du consensus quelque chose qui serait de l'ordre du juste et du vrai, avec une orientation vers la logique plus que vers les sciences expérimentales. La logique naturelle associe argumentation et raisonnement naturel ; elle propose une approche constructiviste des objets, qui est particulièrement bien adaptée aux recherches sur la construction guidée des connaissances. Enfin, la logique substantielle de Toulmin constitue, comme nous l'avons vu, "la" référence commune aux deux cultures.

Selon cette orientation, on peut définir l'argumentation comme une forme de raisonnement naturel, comme un raisonnement situé, mené dans *une langue naturelle*, avec des ressources en calcul *restreintes*, sous le contrôle de la communauté des locuteurs.

Le raisonnement naturel est en opposition et en continuité avec le *raisonnement scientifique* qui repose sur *l'observation* et *l'expérience*, est mené dans une langue de spécialité, fait appel à des technologies et des calculs complexes et reste en permanence sous le contrôle des professionnels des domaines considérés. Le raisonnement naturel est ainsi mis à la fois en opposition et en continuité avec le raisonnement scientifique : le raisonnement scientifique utilise le langage naturel jusqu'au point où il a intérêt à l'oublier.

On le voit d'abord en ce qui concerne les types d'arguments. Il est certain qu'une série de formes d'argumentation, très importantes pour la vie ordinaire, sont également d'un grand intérêt pour l'acquisition d'un esprit scientifique, par exemple :

- les argumentations liant des objets : argumentations établissant un lien causal ou un lien d'analogie ;
- les argumentations établissant ou exploitant les définitions, caractérisant des classes d'objets (induction, ecthèse) ; jouant sur la catégorisation d'un objet (dont le schéma de Toulmin donne un exemple) ;
- les argumentations explorant la structure d'un objet (tout et partie)
- les argumentations exploitant les capacités inférentielles du langage lui-même (*il est intelligent, donc il pourra résoudre le problème* – exemple emprunté à Ducrot).

Les recherches sur l'argumentation dans les domaines scientifiques remettent en question cette opposition de l'argumentation à la démonstration et à la preuve. Elles prennent en compte des données et des situations de type scientifique, spécialement dans des situations d'éducation soit conventionnelles, soit plus ouvertes à l'expérimentation. Dans les cadres strictement disciplinaires, élèves et professeurs argumentent pour apprendre et apprennent à argumenter ; les pratiques argumentatives jouent un rôle dans le travail d'intégration des étudiants à la communauté scientifique (Buty, Plantin 2009 ; Erduran, Jiménez-Aleixandre, 2008 ; Muller Mirza, Perret-Clermont 2009).

Ces recherches prennent en compte le fait que les situations d'apprentissage scientifique sont de type cognitif et social, elles sont des formes d'interaction.

5.2 Débats socio-scientifiques

Les débats socio-scientifiques sont l'exemple de questions dont la discussion met en jeu à la fois des considérations scientifiques, et des considérations sociales, politiques, éthiques, etc. Ces questions sont centrales pour l'éducation à la citoyenneté dans le monde actuel (Jensen 1998 ; Albe, 2009. Simonneaux, Legardez, 2011). Le texte suivant se rattache à cette catégorie de discours :

L'exposition à des hautes doses de pesticide mis en cause dans l'effondrement de la population d'abeilles, par Geoffrey Mohan. Los Angeles Times 24 juillet 2013⁴

1. Selon une étude, les pesticides pulvérisés sur les récoltes pourraient rendre les abeilles vulnérables à un parasite mortel et contribuer ainsi au déclin récemment constaté des populations d'abeilles. [...]

2. Avec le changement climatique, la destruction de leur habitat et des traitements qui exposent les abeilles à des éléments pathogènes extrinsèques, les pesticides sont parmi les facteurs mis en cause dans l'effondrement catastrophique, dans le monde entier, des essaims domestiques d'abeilles.

3. Les chercheurs s'inquiètent particulièrement de l'action des fongicides. Selon cette étude, deux d'entre eux, le chlorothalonil et la pyraclostrobine sont associés à un risque accru d'infection par le *nosema*, un parasite intestinal. Toujours selon ce rapport, deux autres produits chimiques couramment utilisés par des apiculteurs pour contrôler les acariens (le 2.4 diméthylphényl formamide et le fluvinate) sont également associés à un accroissement significatif des risques d'infection par les spores de *nosema*.

4. VanEngelsdorp note également que les avertissements figurant généralement sur les emballages d'autres produits chimiques destinés à l'agriculture et incitant les agriculteurs à ne pas les utiliser au moment de la floraison et lorsque les abeilles butinent, ne figurent pas sur les emballages des fongicides.

Cet article repose sur une affirmation prudente d'une relation causale entre l'usage des pesticides et la diminution des populations d'abeilles, et ce qui s'ensuit. Il se rattache à une série de questions controversées, emboîtées, ayant trait à certaines espèces animales dites en voie, en danger, en risque de disparition. Les controverses portent sur les faits (*telle ou telle espèce est-elle en danger?*) ; sur les raisons, les explications possibles de cette évolution ; sur la nature des actions éventuelles à entreprendre.

Le texte n'a pas pour but d'argumenter la relation causale; elle est considérée comme en voie d'établissement. Les affirmations suivantes sont orientées vers la causalité (nos italiques) :

— Il y a une « [association] » :

§4 le chlorothalonil et la pyraclostrobine *sont associés* à un risque accru d'infection par le *nosema*

deux autres produits chimiques couramment utilisés par des apiculteurs pour contrôler les acariens (le 2.4 diméthylphényl formamide et le fluvinate) *sont également associés* à un accroissement significatif des risques d'infection par les spores de *nosema*.

— Les pesticides sont une cause indirecte :

§2 pesticides > [développement des] parasite des abeilles > mort des abeilles

⁴ Texte original : <http://articles.latimes.com/2013/jul/24/science/la-sci-sn-ss-pesticides-20130723> (29/09/2013) *Los Angeles Times* (consulté le 15-03-2015). Je remercie Gerald Niccolai, qui m'a aidé pour la traduction des termes de chimie. Nous avons introduit la numérotation.

— Il y a une gamme d'hypothèses explicatives ; la causalité est multiple : les pesticides sont un des « facteurs mis en cause » qui s'ajoute à trois autres :

§3 le changement climatique, la destruction de leur habitat, des traitements

— Enfin, l'imputation causale est focalisée sur un type de pesticide :

§4 le fongicide

En résumé l'affirmation causale est avancée de façon très prudente:

- 1) elle n'est pas prise en charge par l'auteur qui renvoie à « une étude » ;
- 2) on parle d'abord de corrélation, qui n'est pas causalité ;
- 3) on évoque une responsabilité partagée (causalité multiple) ;
- 4) on évoque une responsabilité restreinte à un type de pesticides, les fongicides, puis à deux d'entre eux.

Dans le cadre toulminien strict, la première fonction du système réfutatif (R) (Modal / Rebuttal) est épistémique : une bonne argumentation doit préciser ses conditions de réfutation (ce qui rappelle les théories de Popper). Mais, dans le cas général, (R) a d'autres fonctions, d'abord celle de prendre tout simplement acte de l'existence voire de la légitimité d'un contre-discours. Ensuite, (R) permet au locuteur de diminuer son degré d'implication dans sa conclusion, c'est-à-dire, en termes cette fois perelmaniens, de “moduler son assentiment” ; le locuteur prend en charge l'existence d'une raison de douter d'une relation causale (dont, par ailleurs, il attribue la responsabilité à une source externe non précisée, voir supra). Enfin, dans le cas qui nous occupe, (R) a une fonction juridique très importante : protéger le journaliste et le journal d'éventuelles poursuites judiciaires intentées par les producteurs de pesticides.

La réponse à la question de fait (existence de la relation causale) relève du domaine de la chimie, de la biologie, des sciences de l'environnement. La question suivante, celle de l'action adéquate à entreprendre sur la base de ce fait relève, elle, de la prise de position sociale. Au second paragraphe, l'exposé entre dans une *argumentation par les conséquences désirables / indésirables* (dite arg. “pragmatique”).

§2 les pesticides sont parmi les facteurs mis en cause dans l'effondrement catastrophique, dans le monde entier, des essaims domestiques d'abeilles.

Cet énoncé est une évaluation négative forte des conséquences de l'usage des pesticides. L'évaluation des conséquences comme positives ou négatives est un moment essentiel de l'usage de l'argumentation par les conséquences négatives. Dans le cas présent, le fait que l'expression “abeille domestique” a une orientation positive, fait que tout ce qui les affecte négativement tend à être rejeté. Notons bien qu'on pourrait cependant enchaîner en par un *mais*, ou, en dialogue par :

- c'est pas grave, je préfère le sirop d'érable au miel / moi je vends du sirop d'érable
- moi je suis allergique aux piqûres d'abeilles, alors si elles disparaissent, c'est tant mieux !

Enfin, le dernier paragraphe relève également de l'argumentation pragmatique, en suggérant d'intervenir sur la cause. Plusieurs modes d'intervention sont a priori possibles ; l'auteur suggère un avertissement aux utilisateurs ; d'autres mesures radicales seraient envisageables, comme l'interdiction des pesticides “mis en cause”.

Si l'argumentation sur la question du destin des abeilles ne veut pas se limiter à une déploration sentimentale, elle doit prendre en compte les réalités chimiques,

environnementales, biologiques, toxicologiques, économiques. Ce fait aura forcément des répercussions sur l'analyse des argumentations attachées à cette question.

Qu'il s'agisse de l'apprentissage des sciences en classe ou dans de nouvelles situations d'acquisition ou de discussions socio-scientifique, on voit que l'argumentation fonctionne comme un pont entre les "deux cultures". Dans les deux cas, l'approche par l'argumentation contribue au processus "d'enculturation" scientifique.

Conclusion

Les études d'argumentation se construisent à partir d'une tradition rhétorique, dialectique, logique. Leur situation actuelle est caractérisée par la coexistence de paradigmes théoriques forts. Dans tous les cas, il ne s'agit pas de répéter servilement des autorités considérées comme infaillibles, mais de les repenser, de les tester et réformer en fonction des réalités des sociétés actuelles.

La question du rôle de l'argumentation dans les apprentissages est au centre des préoccupations actuelles, non seulement apprentissage du langage et formation humaniste, mais aussi apprentissages scientifiques, qui contribuent, non moins que les premiers, à la formation citoyenne. Dans ce contexte, les débats dits socio-scientifiques sont des objets centraux pour l'investigation.

D'autres tâches apparaissent comme non moins urgentes, par exemple, la comparaison des approches de l'argumentation dans diverses cultures, ce que nous avons appelé "argumentation comparée" (Plantin 2005) ; elle pourrait contribuer à établir un certain dialogue entre cultures qui s'opposent d'autant plus qu'elles s'ignorent.

Références

- À Her. = *Rhétorique à Herennius*. Trad. fr. par G. Achard. Paris, Les Belles Lettres. 1989.
- Albe, Virginie 2009. *Enseigner des controverses*. Rennes : Presses Universitaires de Rennes.
- Anscombe, Jean-Claude, Ducrot, Oswald (1983). *L'argumentation dans la langue*. Liège : Mardaga.
- Aristote, *R. S.* = *Les Réfutations sophistiques*. Trad. et notes par J. Tricot. Paris, Vrin, 1977.
- Aristote, *Rhét.* = *Rhétorique*. Introd., trad, etc. par P. Chiron. Paris, Garnier-Flammarion. 2007.
- Aristote, *Top.* = *Topiques*. Trad. nouvelle et notes par J. Tricot. Paris, J. Vrin. 1984
- Aristote, *Top.* Brunschwig = *Topiques*. Texte établi et traduit par J. Brunschwig. Paris, Les Belles-Lettres. 1967.
- Bernays Edward, 1928, *Propaganda*. Trad. fr. *Comment manipuler l'opinion en démocratie* Paris, La Découverte 2007.
- Blair, J. Anthony (2012). *Groundwork in the theory of argumentation. Selected Papers*. Dordrecht, etc., Springer.
- Brunschwig, Jacques, 1967. "Introduction" à Aristote, *Topiques*. Paris, Les Belles-Lettres.

- Buty, Christian, Plantin, Christian (2009). *Argumenter en classe de sciences - Du débat à l'apprentissage*. Lyon, INRP/ENS Éditions.
- Doury, Marianne, 1997. *Le débat immobile - L'Argumentation dans le débat médiatique sur les parasciences*. Paris, Kimé.
- Ducrot, Oswald, 1972. *Dire et ne pas dire*. Tours, Hermann.
- Eemeren Frans van & Rob Grootendorst, *La nouvelle dialectique*, 1996 Trad. de *Argumentation, Communication, Fallacies*, 1992
- Eemeren, Frans H. van, Grootendorst, Rob, Snoeck Henkemans, A. Francisca 2002. *Argumentation: Analysis, evaluation, presentation*. Mahwah, NJ, Lawrence Erlbaum.
- Erduran, Sibel, Jiménez-Aleixandre, Maria Pilar, (eds), (2008). *Argumentation in science education - perspectives from classroom-based research*. Dordrecht, etc., Springer.
- Grize, Jean-Blaise, 1996. *Logique naturelle & communication*. Paris, PUF.
- Grize, Jean-Blaise, 1982. *De la logique à l'argumentation*. Préface de G. Busino. Genève, Droz.
- Hamblin, Charles L., 1970. *Fallacies*. Londres, Methuen.
- Hedge, Levi, 1838. *Elements of Logick, or a Summary of the General Principles and Different modes of Reasoning*. Boston, Hilliar.
- Jensen, Pablo, 1998. "Chercheurs, citoyens : au café (des sciences) !" *Le Monde*, 22/12/98.
- Lippmann Walter, 1922 *Public Opinion*. New York, Harcourt, Brace.
- Maritain, Jacques, [1923]/1966. *Eléments de philosophie, II L'ordre des concepts, I— Petite logique (Logique formelle)*. Paris, Téqui.
- Muller-Mirza, Nathalie, Perret-Clermont, Anne-Nelly (eds) (2009). *Argumentation and education - theoretical foundations and practices*. Dordrecht, etc. : Springer.
- Nicolaï, Gerald Plantin, Christian (2013). Les Cafés des sciences : un nouveau terrain pour l'analyse de l'argumentation, in: Sergo, L., Wieneu, U., Atayan, V., (Hrsg.), *Fachsprache(n) in der Romania – Entwicklung, Verwendung, Übersetzung* 333-358. Berlin : Frank & Timme.
- Packard, Vance [1957]/1958. *La persuasion clandestine*. Traduit de l'anglais [*The Hidden persuaders*]. Préface de M. Bleustein-Blanchet. Paris, Calmann-Lévy.
- Perelman, Chaim, Olbrechts-Tyteca, Lucie (1958). *Traité de l'argumentation - La Nouvelle rhétorique*. Bruxelles : Éditions de l'Université de Bruxelles. 3e édition, 1970.
- Plantin, Christian, 1995. *L'argumentation*. Paris, Le Seuil
- Plantin, Christian, 2005. *L'argumentation : Histoire, théories, perspectives*. Paris, PUF.
- Plantin, Christian, 2009. "Un lieu pour les figures dans la théorie de l'argumentation" *Argumentation et Analyse du Discours*. 2 [Version française développée de Plantin 2009a, "A place for figures of speech in argumentation theory". *Argumentation* 23, 3. 325-337.] <http://aad.revues.org/index215.html>
- Plantin Chr. [2013b]. "Les figures en situation argumentative". In M. Bonhomme (coord.) *Les figures . L'information grammaticale*, 137. 50-56.

- Quintilien, *I. O. = Institution oratoire*. Paris, Les Belles-Lettres. Texte établi et traduit par J. Cousin.
- Simonneaux, Laurence, Legardez, Alain (2011). *Développement durable et autres questions d'actualité. Les Questions Socialement Vives dans l'enseignement et la formation*. Dijon : Educagri Editions.
- Snow, Charles P. 1961 *The two Cultures and the scientific Revolution – The Rede Lectures, 1959*. New-York, Cambridge University Press.
- Tchakhotine Serguei 1939. *Le viol des foules par la propagande politique*. Paris, Gallimard.
- Toulmin Stephen E., [1958]/1993. *Les usages de l'argumentation*. Trad. de l'anglais [*The uses of argument*] par Ph. de Brabanter. Paris, PUF.
- Toulmin Stephen E., Rieke R., Janik A., 1984. *An introduction to reasoning*. New York, McMillan.
- Toulmin Stephen E., [1958]/1993. *Les usages de l'argumentation*. Trad. de l'anglais [*The uses of argument*] par Ph. de Brabanter. Paris, PUF.
- Walton, Douglas, Reed, Christopher, Macagno, Fabrizio, (2008). *Argumentation schemes*. Cambridge, etc. : Cambridge University Press.